

**Dictionnaire des arrêts ou jurisprudence universelle des parlemens de France, et autres tribunaux : contenant par ordre alphabétique les matières beneficiais, civiles et criminelles;les maximes du droit ecclesiastique, du droit romain, du droit public, des coutumes, ordonnances, edits, et declarations. par Pierre Jacques Brillon, ecuyer, ancien avocat au Parlement, Conseiller au Conseil Souverain de Dombes. Tome cinquième.**

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Dictionnaire des arrêts ou jurisprudence universelle des parlemens de France, et autres tribunaux : contenant par ordre alphabétique les matières beneficiais, civiles et criminelles;les maximes du droit ecclesiastique, du droit romain, du droit public, des coutumes, ordonnances, edits, et declarations. par Pierre Jacques Brillon, ecuyer, ancien avocat au Parlement, Conseiller au Conseil Souverain de Dombes. Tome cinquième. [texte imprimé]

Editeur, producteur : Paris \$cGuillaume Cavellier, M.DCC.XXVII. avec approbation et privilege du Roi. \$d1727 :

Description matérielle : ornat C

Graphie moderne du titre : [Dictionnaire des arrêts ou jurisprudence universelle des parlements de France, et autres tribunaux (...) Par Pierre-Jacques Brillon, Ecuyer....]

Note(s) : écolement 2016 / notice sommaire